



Le système de milice ne coule pas de source

La difficulté de trouver des candidats pour les exécutifs communaux se fait de plus en plus sentir dans de nombreuses communes. Petit tour d'horizon dans les cantons de Vaud, du Jura et du Valais pour illustrer la problématique.

A Val Terbi (JU), il a fallu procéder à une élection libre, à savoir sur bulletin de vote blanc, pour trouver une remplaçante à la démissionnaire. Les espoirs qui reposaient sur la fusion pour agrandir le réservoir de candidats ont été déçus.

Photo: Commune de Val Terbi

Dans de nombreux villages de notre pays, le système de milice est en passe de montrer des failles béantes. Il est toujours plus difficile de trouver des citoyens d'accord de consacrer leur temps aux affaires publiques. Selon une récente enquête réalisée par le quotidien «24 Heures», une commune vaudoise sur deux est en panne de candidats. A six semaines des élections du 28 février dernier, 34 communes étaient en manque de bonnes volontés pour s'occuper de la chose publique.

C'est la plupart du temps dans les petites communes que la situation est la plus critique. Leur réservoir local de personnes compétentes et disponibles n'est pas démesuré, et les problèmes que rencontrent leurs élus sont presque aussi pointus que ceux auxquels sont confrontés leurs collègues des grandes villes, qui peuvent souvent compter sur l'appui d'un personnel ou de conseillers en mesure de les aider dans l'étude des dossiers qui leur revient.

Cinq tours pour pouvoir cinq sièges

Le 25 juin dernier, l'élection partielle dont le but était de désigner un candidat

chargé de compléter les rangs de la municipalité de la commune de Sévery (243 habitants, dont 160 électeurs inscrits) avait fait chou blanc. Car l'élu a tout de suite annoncé qu'il n'acceptait pas ce mandat. En attendant, les conseillers municipaux se sont répartis les tâches de celui ou celle qui devrait occuper le siège vacant. Ce qui ne résout en rien une situation inextricable, bien au contraire, puisque la charge des élus s'avère du coup sensiblement plus astreignante.

Une telle situation n'est pas exceptionnelle dans la commune. Et le scénario est à chaque fois assez ubuesque. Pour les précédentes élections municipales de 2011, la situation était tout aussi critique, avec seulement trois candidats pour cinq postes. Ce n'est qu'au prix de quatre élections complémentaires que tous les sièges furent pourvus. Mais pas pour bien longtemps, et la municipalité a finalement fonctionné à effectif réduit (quatre conseillers au lieu de cinq) durant le reste de la législature de 2011 à 2016.

Pour les édiles de la région, un projet de fusion entre Sévery et les communes voisines de Bussy-Chardonney (400 ha-

bitants), Apples (1400 habitants), Cottens (500 habitants) et Pampigny (1100 habitants) semblerait constituer une solution au problème récurrent du manque de vocations pour les mandats publics dans les hauts de Morges. Mais ce projet a déjà des opposants qui craignent que leur village perde son âme dans l'aventure. Sollicitée pour rejoindre le projet de fusion, la Commune de Clarmont (160 habitants) a déjà fait comprendre aux autres communes qu'elle ne se joindrait pas à une telle cohabitation.

Les Haut-Valaisans jouent à se faire peur: obligation de servir

En Valais, dix jours avant les élections d'octobre 2016, il manquait encore des candidats dans 60 communes. Le phénomène est surtout perceptible dans les petites entités de la vallée de Conches. Les citoyens ne peuvent pas se soustraire à accepter un poste à la municipalité, tout au moins pour une législature. Lors des élections communales de fin 2016, de nombreuses communes, surtout dans le Haut-Valais, n'avaient toujours pas reçu de candidatures suffisantes pour leurs conseils

communaux. C'était en particulier le cas dans les communes de Simplon, Blatten, Kippel, Embd, Grenchols, Randa et Visperterminen. «A ma connaissance, il n'existe pas de commune qui n'a pas réussi à élire le nombre requis de conseillers communaux», s'empresse de répondre Maurice Chevrier, chef du Service des affaires intérieures et communales du canton du Valais. «On constate, il est vrai, une érosion importante des vocations.» La législation du Vieux-Pays prévoit un mécanisme qui oblige un citoyen même non-candidat qui a obtenu le maximum de voix dans les urnes à assumer sa tâche. Maurice Chevrier note que ce désintérêt pour la chose publique se perçoit moins dans les grandes villes, où ces postes sont généralement mieux rémunérés.

«A une certaine époque, c'était un honneur de siéger à l'exécutif d'une commune», poursuit Maurice Chevrier. Ces temps sont définitivement révolus. Reste la question du manque de candidats annoncés. Probablement que les véritables intéressés n'ont pas besoin de déposer leur candidature à l'avance. Leur nom circule dans les bouches de tout le village et ils sont élus tacitement. Chacun sachant que l'honneur d'être élu alors même que l'on ne présente pas officiellement sa candidature flatte leur égo.

Le Jura dans la tourmente

A Val Terbi, une commune mixte du canton du Jura comptant 2600 habitants. Elle est issue de la fusion, le 1^{er} janvier 2013, des territoires de Vermes (300 habitants), Montsevelier (500 habitants) et Vicques (1800 habitants). Le Conseil communal y a été confronté récemment avec la succession de Françoise Chételat-Jan, qui a démissionné de son



Il a fallu cinq tours pour pourvoir les cinq sièges de Sévery (VD).

Photo: m2d



Même après la fusion, il reste difficile de trouver des candidats à Val Terbi.

Photo: m2d

mandat pour raison de santé. Aucun candidat ou candidate ne s'était annoncé pour reprendre le flambeau. Il a donc fallu procéder à une élection libre, à savoir sur bulletin de vote blanc, pour lui trouver une remplaçante. C'est Dorothee Lovis qui a finalement été d'accord de reprendre le poste de la démissionnaire. «Cela ne s'est pas déroulé aisément», admet Catherine Marquis, secrétaire communale de Val Terbi. «La difficulté de trouver un successeur est un phénomène assez courant dans les exécutifs communaux, mais nous pensions qu'avec la fusion, cela deviendrait plus facile de dénicher des candidats, mais ce ne fut pas le cas.» La convention de fusion garantissant une double représentation pour chaque commune est maintenant caduque, ce qui devrait faciliter les choses à l'avenir.

Le problème risque de réapparaître, car la nouvelle entité a entamé une procédure de fusion avec la commune de Corban, qui compte 450 habitants. Là aussi, le cas risque de se répéter, car la convention de fusion assure une représentativité automatique pour la petite dernière.

Un manque de motivation qui s'installe progressivement

Malgré toute l'autonomie dont bénéficient historiquement les édiles communaux, celle-ci est constamment mise à mal par les autorités cantonales et fédérales. Les législatifs de ces deux niveaux de la démocratie directe et finalement aussi le peuple étoffent constamment l'arsenal des outils qui relèguent la latitude du pouvoir communal à trouver des solutions qui soient adaptées à leur situation particulière et locale.

Au fil des ans, quand les édiles sont confrontés aux aléas de la politique, ils perdent leur motivation. Il faut dire que la tâche n'est pas toujours facile. Entre les interpellations parfois virulentes des citoyens et le manque de reconnaissance pour le travail accompli, la charge use. Sans compter que les défraiements que les élus reçoivent ne sont pas à la mesure des efforts et du temps qui y sont consacrés. Si l'on se réfère à quelques exemples que nous avons pu collecter, un poste de conseiller communal est rétribué au tarif d'environ 20 francs l'heure.

Pierre-Henri Badel



La commune haut-valaisanne de Simplon est gouvernée par cinq conseillers communaux qui ne se sont pas portés candidats. Ils ont tous été élus tacitement et ont l'obligation de servir.

Photo: Brig Simplon Tourismus/Adelia Arnold